



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : LV/MGO/JDU/mvm/cb/2016-017

Votre correspond. : Judith Duchêne

081/240 670

judith.duchene@uvcw.be

Monsieur Willy Borsus

Ministre de l'Intégration sociale, des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

Avenue de la Toison d'Or, 87 / bte 1
1060 Bruxelles

Annexe(s) : /

Namur, le 15 mars 2016

Monsieur le Ministre,

Concerne : Circulaire concernant le Rapport social électronique (RSE)

Par courrier daté du 15 janvier 2016, la Fédération a été informée de la finalisation de la circulaire concernant le Rapport social électronique. Si cette communication écrite a précisé vos intentions dans ce dossier, elle ne donne cependant pas réponse à certaines interrogations relayées à plusieurs reprises par la Fédération des CPAS, tant par courrier que lors des réunions à votre Cabinet et au SPP Intégration sociale.

Lors de sa réunion du 18 février dernier, le Comité directeur de la Fédération a donc souhaité vous interpeller à nouveau par courrier.

La circulaire concernant le RSE et le courrier qui l'a accompagné font état d'un projet qui « est le résultat de beaucoup d'analyses, de préparations et de concertations avec le terrain » et qui « a été élaboré en collaboration avec le secteur des CPAS. Un groupe de travail reprenant les représentants des Fédérations et les CPAS a été mis en place et s'est réuni plusieurs fois ».

La Fédération ne partage pas cette analyse et estime qu'une telle communication n'est pas juste. Nous avons certes été en dialogue avec les principaux protagonistes du dossier mais avons toujours relayé les réserves, questionnements et défauts transmis par les acteurs de terrain eux-mêmes.

La note transmise par les trois Fédérations en date du 20 novembre 2015, analysant le projet de circulaire relative au RSE, proposait des orientations constructives et concrètes afin de construire le projet, dès lors que la volonté du Ministre d'avancer dans ce dossier avait été exprimée clairement en réunion. Cependant, ces propositions concrètes - et notamment la définition de ce que le RSE pourrait être - devaient nécessairement s'intégrer, pour faire sens, dans une adaptation globale du projet et de ses points problématiques. Celle-ci n'a jamais eu lieu.

LE CPAS



l'avenir depuis 40 ans

www.cpasavenir.be

Rue de l'Etoile, 14 - B-5000 Namur
Tél. 081 24 06 11 - Fax 081 24 06 10
E-mail: federation.cpas@uvcw.be

Belfius: BE09 0910 1158 4657
BIC: GKCCBEBB
TVA: BE 0451 461 655

www.uvcw.be

Au lieu de cela, le contenu de la circulaire donne à voir que des idées de cette note ont été reprises çà et là et malheureusement plaquées au contenu existant, pourtant non satisfaisant pour la Fédération. La Fédération se sent donc instrumentalisée tant par rapport au fait que sa participation vigilante aux groupes de travail techniques ainsi que celle des CPAS a été considérée comme de la « concertation », que par le fait que le travail réalisé sur ce dossier a été utilisé à d'autres fins. La Fédération estime que l'échange d'informations et la concertation-négociation ne peuvent se faire que si le Cabinet et l'administration assurent l'écoute mais aussi la prise en compte de nos demandes sans détourner celles-ci pour appuyer un projet qui leur appartient.

En outre, les CPAS continuent d'être inquiets quant à la portée de cette circulaire et de ses éventuelles conséquences juridiques, administratives et financières. Ils souhaitent obtenir des réponses sur les questions qui restent à ce jour en suspens :

- Quelle est la portée juridique de cette circulaire ?
- Y a-t-il une obligation ou pas de s'équiper informatiquement pour avoir le module du projet RSE ? Et si la réponse est positive comment le principe de neutralité budgétaire est-il garanti par l'autorité fédérale ?
- Comment interpréter le « principe de réciprocité » mis en avant par la circulaire ? Y aura-t-il des sanctions directes ou indirectes pour un CPAS qui ne mettrait pas ses données à disposition ?
- Quelle garantie est donnée qu'aucune autre institution ne puisse consulter, obtenir ou utiliser les données du RSE ou l'intensité ou non d'échanges de données entre CPAS ?

Les CPAS souhaitent également obtenir la garantie que la Fédération sera co-pilote pour mener l'évaluation de la première phase du projet sous des modalités de co-construction, d'écoute et de prise en compte de ses avis et de ceux des CPAS, principes indispensables à l'instauration d'une véritable concertation et collaboration.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour en parler.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez au contenu de la présente et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération très distinguée.



Luc Vandormael
Président